L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 25 JANVIER 1843.

Pour Président des Etats-Unis.

HENRY CLAY.

PETITE REVUE.

Stabat Mater de Rossini.—La grande et belle musique continue à faire des progrès remarquables dans notre ville; nous entendions dernièrement de magnifiques fragments d'Haydn et de Mozart, et voici que nous aurons bientôt à applaudir à l'exécution complète du Stabat Mater de Rossini. Ce Stabat est, dit-on, la dernière œuvre de Rossini, il a été exécuté en Europe avec un succès des plus remarquables, et nous sommes convaincus que son sort ne sera pas moins heureux ici. Cette solennité musicale aura lieu à St. Patrick, si nous sommes bien renseignés, et dans les premiers jours de février. Nos dilettanti n'y manqueront certainement pas. Voici ce que disait après la première exécution de ce chef d'œuvre un des critiques les plus compétens de notre époque:

"La musique du *Stabat* est pleine d'éclat et de splendeur; l'expression de *musique religieuse* venait à la bouche de tout le monde en sortant du théâtre Italien, et on ne saurait en effet mieux la caractériser."

Chant de M. Prevost. Nous avons dernièrement entendu chanter dans une réunion particulière quelques unes des mélodies que renferme l'album de M. Prevost, et nous regrettons de n'avoir pas donné à ce compositeur tous les éloges qu'il mérite. Le charme de l'inspiration et le talent de la composition s'unissent dans les œuvres de M. Prevost pour leur donner un prix tout particulier. Plus on les entend, plus on les apprécie.

Diorama.—Le succès du diorama ne fait qu'augmenter de jour en jour, la foule s'y porte chaque soir, et applaudit, comme si elle était au théâtre. Ce n'est en vérité que simple justice: le public d'ailleurs n'est pas le seul à rendre hommage à ces beaux tableaux; les artistes les plus difficiles s'accordent pour en reconnaître et en proclamer le mérite.

Publications nouvelles.—Nous avons sous les yeux une charmante édition illustrée de "la vie et les aventures de Robinson Crusoe" destinée à la jeunesse. Ce volume fait honneur aux presses de Philadelphie et au goût de l'éditeur F. C. Biddle. Nous en sommes redevables à MM. Norman Steel & Co.

Théâtre St. Charles.—Dan Marble et Mlle. Ann Lee, la Fanny Elssler Américaine, attirent chaque soir la foule dans cette nouvelle salle.

Nouveau Théâtre Américain. Il s'est trouvé un directeur qui ne s'est pas effrayé du peu de succès que M. Caldwell a obtenu dans ce nouveau théâtre; et le directeur plein de courage, M. Dinneford, ouvre ce soir même le cours de ses représentations par l'un des plus merveilleux chefs-d'œuvre de Shakespeare, Richard III.

Théâtre d'Orléans.—L'arrivée du comte d'Adhémar chargé, dit-on d'entrer en négociation avec la direction du Théâtre d'Orléans pour que la troupe de Français aille donner à la Havane un certain nombre de représentations, a excité quelque curiosité. Nous recevons à ce sujet la lettre suivante qui résume à peu près sous une forme demi-plaisante ce qui se dit pour et contre le départ de nos artistes.

A M. le feuilletoniste de l'Abeille,

Nlle. Orléans, 24 janvier 1843.

Que faites-vous donc, Monsieur? Qu'est devenu votre zèle pour le théâtre? Comment! nous sommes menacés de nous voir enlever nos artistes, et vous n'avez pas encore poussé le cri d'alarme! Vous n'avez pas encore protesté contre la désertion à laquelle on veut entraîner toute notre troupe chantante! N'êtes-vous donc plus la sentinelle chargée de veiller aux plaisirs du public? Avez-vous renoncé entièrement à vos fonctions? Le partageriez-vous la coupable indifférence que le public montre depuis trop longtemps pour les lyriques dramatiques sorties de la salle d'Orléans? On le croirait en vérité au silence que vous gardez, lorsqu'un danger si sérieux menace la seule distraction peut-être qui nous reste dans ces temps de tristesse et de crise. Est-ce que par hasard vous ne sauriez pas ce qui se passe?

Ouvrez donc les yeux et voyez. Un plénipotentiaire, M. le vicomte d'Adhémar est arrivé dans nos murs (vous devriez le savoir, puisque c'est votre feuille qui l'a annoncé) avec la mission expresse d'emmener corps et biens à la Havane toute la brillante compagnie du théâtre d'Orléans; ce plénipotentiaire a déjà eu à ce propos une entrevue avec la direction suprême de ce théâtre; et, à ce qu'on dit, il aurait conclu un traité, et nous aurons la douleur de voir, avant la fin de février, s'envoler pour des climats plus doux les rossignols, les fauvettes, les merles, les serins, enfin toute la bande d'oiseaux dont les chansons auraient pu nous captiver cet hiver. Qu'allons-nous devenir, Monsieur, si pareil malheur nous arrive! Quelle ressource nous restera-t-il? Ah! c'est alors, Monsieur, que nous comprendrons la valeur immense des grands talents que vous avez traités quelquefois avec trop peu de ménagement, c'est alors que nous reconnaîtrons avec désespoir l'injustice que nous avons commise en n'allant pas les applaudir plus souvent! Mais les regrets seront superflus; il ne sera plus temps de réparer notre faute, il ne nous restera plus qu'à pleurer les désastreux effets! Ah! Monsieur, est-ce que vous ne vous sentez pas d'avance saisi d'effroi? Est-ce que vous ne vous demandez pas avec terreur comment nous ferons pour vivre quand la solitude et le silence régneront sous les voûtes abandonnées de la salle d'Orléans!

Eh bien! Monsieur, ne défendrez-vous pas nos plaisirs? Nous laisserez-vous ravir nos artistes, sans élever la voix pour réclamer contre leur départ? Vraiment, j'ai grand peur que vous ne soyez du nombre des incrédules, qui prétendent que rien n'est fait encore, que rien ne se fera entre le Plénipotentiaire et l'Administration. Toutefois, pour l'honneur de votre goût, je veux croire en attendant, j'espère qu'il n'en est rien. Car savez-vous ce qu'ils osent dire, ces incrédules? Ils affirment que la plupart de nos illustres chanteurs ne feraient point fortune auprès des dilettanti havanais qui ont eu le bonheur d'entendre les Perozzi, les Cecconi, les Rossi, les Salvatori! Oui, Monsieur, ils ont le front de soutenir une pareille affirmation; et ils en tirent la conclusion que l'on n'osera pas risquer une tentative coûteuse avec la perspective d'un succès plus que douteux. Réfléchissez-y, et dites-nous ce qu'il en est. Comme si tous nos chanteurs français n'étaient pas bien supérieurs à ces Italiens prônés mal à propos! Comme si nos basses-tailles, nos barytons, nos fortes chanteuses, nos ténors et leurs *ut de poitrine*, n'étaient pas de bien autres gaillards que tous ces gens là qui avaient la petitesse d'être d'excellens musiciens et de se rappeler que pour aborder les inspirations des grands maîtres il faut avoir un peu plus que de la voix! Quelque chose par exemple comme du goût, de la méthode, de l'intelligence, enfin de la passion et du respect pour les œuvres du génie! Ah! Monsieur, de semblables raisons ne sont pas de nature à me rassurer. On nous enlèvera nos artistes, Monsieur, si nous n'y prenons garde; on nous les enlèvera, vous dis-je et encore une fois ... que ferons-nous après leur départ!

Sta.

Quoiqu'il en soit des négociations de M. d'Adhémar et de l'opinion que notre correspondant exprime à ce sujet sur nos artistes, il faut reconnaître que si l'on peut, à quelques uns du moins, refuser du talent, on ne saurait trop louer l'ardeur et l'activité de tous. Les pièces nouvelles se succèdent avec une rapidité sans égale: Drames, vaudevilles, opéras, nouveautés, ou reprises, signalent presque chaque représentation. Parmi les nouveautés, si nous ne nous trompons point, on a remarqué surtout la *Mascarade du Crime* qui a obtenu dimanche un succès de fou rire, grâce à MM. Dessonville, Mathieu, Oternod &c. grâce aussi au couplet final, où les traits mordants abondent. La malice ne perd jamais ses droits. *Lucie de Lammermoor* n'a pas reparu hier; mais on nous promet que ce charmant opéra ne se fera plus attendre longtemps. Il a été remplacé par les *Diamans de la Couronne* qui sont, ainsi que nous l'avons annoncé à la première apparition fort heureusement montés, soit dit sans calembourg.

La malle a manqué hier au delà de Charleston.

PAQUET EXTRAORDINAIRE.—Le navire *Mary Kingsland* est arrivé hier de Lisbonne, après 23 jours de traversée. C'est sans contredit l'un des passages les plus rapides qu'on puisse signaler. Le capitaine Hare avant son départ de Lisbonne, a parcouru un journal de Londres du 20 décembre, mais il n'y a rien remarqué d'important. Cette date est de sept jours plus récente que celles que nous avons reçues directement par les dernières voies; c'est la première fois peut-être que nos dates les plus fraîches nous viennent par la voie du Portugal.

COUR DU RECORDER.

Première Municipalité.—Adolphe Conner, prévenu de vol et de sacrilège, commis à la Pointe Coupée a fourni caution pour comparaître pardevant la Cour Criminelle. E. Cornu, prévenu de complicité dans cette affaire n'a pas encore été arrêté.

Un homme de couleur, conduit le 17 du courant pardevant le Recorder, sous la prévention de vol, s'est fait arrêter sous le nom de Emile André Carrière. Comme ce nom est celui d'un homme entièrement innocent, nous prévenons le public que l'accusé ne porte pas le nom qu'il s'est donné mais bien celui de Emile Baptiste, alias Emile André.

Nous n'avons point mentionné l'arrivée à New-York du paquebot *England*; ce paquebot a quitté l'Angleterre le 8 décembre, et nous avions reçu la veille du jour où nous apprenions son arrivée, des nouvelles du 14, venues directement par le navire [illegible].

Toutes les villes du Sud sont jalouses de posséder M. Clay. Les citoyens de Charleston ayant appris qu'il devait se rendre à Augusta dans la Caroline du Sud, ont décidé qu'ils enverraient une députation pour engager le grand citoyen à visiter leur ville. Cette résolution a été prise dans une nombreuse assemblée qui a eu lieu le 17 courant sous la Présidence de Henry Middleton, ex-membre du Congrès, ex-ambassadeur en Russie, et ami politique de M. Clay.

MARINE.—Le navire de guerre Mississippi a quitté Pensacola le 20 courant pour se rendre à Norfolk. *La Falmouth*, corvette, doit [illegible] incessamment la rade de Pensacola et faire voile pour Vera-Cruz.

MOBILE.—Les citoyens de cette ville se réunissent à l'effet de prendre des mesures pour la réception de *Henry Clay* qui doit la semaine prochaine aller leur rendre une visite.

RAPPORT OFFICIEL.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mardi, 24 janvier 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement: l'appel nominal constate la présence de 40 membres.

Sur motion de M. Boudousquié, M. P. P. Briant, membre élu de la paroisse St.-Martin, est admis à prêter serment.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. McRae demande la reconsidération de la résolution adoptée hier pour fixer l'ajournement de la Chambre. M. Perkins demande la mise aux voix; le scrutin donne 21 oui et 28 non. La motion est perdue.

M. Wadsworth présente une résolution réunie pour nommer un comité de trois membres de la Chambre et de — membres du Sénat, chargé de prendre les mesures nécessaires pour l'inauguration du Gouverneur élu. Cette résolution subit deux lectures et est adoptée.

M. Claiborne expose qu'hier il occupait le fauteuil lors de l'acte relatif aux capitaines du port fut déposé sur le bureau, et que, convaincu qu'il y a eu méprise de la part de quelques membres sur la portée du bill, il demande la reconsidération de cette décision.

L'Orateur décide que le Représentant d'Orléans ne peut pas demander cette reconsidération, attendu qu'il n'a point voté sur la question.

M. Claiborne demande alors la faculté de consigner son vote dans l'affirmative, afin de pouvoir demander la reconsidération.

L'Orateur déclare que cette manière de procéder n'est point dans l'ordre. Une discussion réglementaire s'engage à ce sujet; mais elle se termine sans en amener un résultat décisif.

M. O'Bryan présente une résolution qui enjoint au Trésorier de transmettre à la Chambre un tableau détaillé des différentes sources d'où sont provenues les $88,116 65 dont le total est indiqué dans le rapport de cet officier. Cette résolution est adoptée.

Comités permanents.

M. Ogden, au nom du comité judiciaire, rapporte un substitut à l'acte pour amender l'art. 3333 du code civil. Le bill subit sa première lecture.

Comités spéciaux.

M. Clay, au nom du comité auquel a été renvoyé le mémoire des citoyens de la Pointe-Coupée qui demandent la création de nouvelles études de notaire, rapporte un bill à cet effet. Première lecture.

M. Phelps, du comité auquel a été renvoyée la pétition des citoyens de Catahoula qui font des remontrances contre tout changement dans la limite méridionale de cette paroisse, fait, au nom de la majorité, un rapport favorable à la pétition. Le rapport est adopté.

M. Voorhies, au nom du comité auquel a été renvoyé l'acte relatif aux avis publics, et l'acte relatif aux avis publics dans la paroisse St. Landry, rapporte un bill qui résume les dispositions de ces deux actes. Ce bill subit sa première lecture.

Bills et notices de bills.

M. Fortson, conformément à la notice préalable, présente un bill pour la création d'un dixième district judiciaire. Ce bill est lu par le titre et renvoyé à la délégation du 10e district judiciaire.

M. Delassus donne avis d'un acte pour régler l'inspection des esclaves dans la ville de Lafayette et pour la création d'un nouveau notaire public.

M. Phelps: avis d'un acte pour la création d'un dépôt général pour les esclaves marons.

M. Benjamin: avis d'un acte pour amender la loi relative à la mitoyenneté.

M. O'Bryan: avis d'un acte pour venir au secours d'Armand ———, et autres.

Conformément à l'avis préalable, M. Brewer présente un acte pour réduire le taux de l'intérêt. Le bill fixe ce taux à 7 pour cent par an. Renvoi au comité judiciaire.

L'Orateur présente à la Chambre une invitation adressée aux membres pour les prier d'assister lundi prochain aux examens de l'école publique de la Seconde Municipalité.

Un message du Sénat demande à la Chambre son concours à une résolution qui recommande la Nouvelle Orléans comme une place convenable pour l'établissement d'un arsenal de marine, et qui enjoint au comité des relations fédérales d'examiner ce sujet pour en faire son rapport.

Le Sénat a donné son concours avec amendement à la résolution qui adresse certaines questions au trésorier d'Etat. La Chambre prend successivement ces divers amendemens qui sont fort longs et fort nombreux; et les adopte. M. Phelps en propose un nouveau, qui enjoint au trésorier de faire son rapport à la prochaine session législative.

M. Wadsworth croit l'amendement inutile: le trésorier en effet prendra tout le tems qui lui sera nécessaire pour répondre aux questions qu'on lui fait. S'il ne peut pas répondre durant la session actuelle, il différera son rapport jusqu'à la prochaine.

M. Phelps désire un rapport complet, et pour l'obtenir, il est d'avis qu'on laisse au trésorier tout le tems qui lui conviendra.

M. Boudousquié offre de modifier l'amendement de M. Phelps en y insérant ces mots "aussitôt que possible durant cette session," ou au commencement de la prochaine. Après quelques discussions, l'amendement de M. Phelps est retiré.

La Chambre s'occupe d'une résolution du Sénat qui nomme un comité réuni pour s'occuper des arrangemens nécessaires pour l'inauguration du Gouverneur. Cette résolution est adoptée; le comité se compose, pour le Sénat de MM. Morse, Waggaman et Bossier; pour la Chambre de MM. Wadsworth, Wilson, Delassus, Edwards et O'Bryan.

L'acte du Sénat relatif à la ville d'Iberie dans la paroisse St. Martin est lû pour la première fois.

Le bill du Sénat pour la création dans le comté de Natchitoches, d'une nouvelle paroisse qui portera le nom de Sabine, est lu pour la première fois par le titre.

M. Taylor, président du comité des affaires à terminer, rapporte un acte pour l'accroissement des revenus de l'Etat. L'objet du bill est d'imposer une taxe à tous les citoyens blancs mâles de l'Etat et de leur donner le droit de voter.

Ordre du Jour.

Le rapport du comité judiciaire sur l'acte pour amender l'acte relatif à l'élection du Sénateur des Etats-Unis, se présente à l'ordre spécial.

M. Ogden fait remarquer qu'il est très peu au fait des règles parlementaires, mais qu'il sait cependant que son devoir comme président du comité est de demander l'adoption du rapport; en conséquence il fait valoir les raisons qui peuvent seconder cette motion. Il aurait préféré n'avoir à faire lui-même son rapport et d'en appeler simplement à l'impartialité des membres des deux partis, en les priant d'y donner leur appui. Il n'abusera pas, d'ailleurs, de son droit à occuper l'attention de la Chambre. Le comité a examiné avec le plus grand soin ce bill, bien qu'il eût mieux aimé n'être pas chargé de cet examen, attendu que l'élection de quatre des membres du comité a été contestée et que le bill a été évidemment suggéré par le fait de la position exceptionnelle de 12 des membres de la législature auxquels on conteste leur droit à siéger. Dans de telles circonstances, la question doit être traitée avec la plus grande prudence; car si une simple protestation suffit pour annihiler le vote d'un membre, celle qui s'adresse à la délégation de deux paroisses est d'une immense importance. Il engage donc la Chambre à s'occuper de cette question avec tout le soin qu'elle réclame: le rapport est appuyé sur les vrais principes du gouvernement; les principes contraires tendraient à la désorganisation et ouvriraient la porte à l'intrigue et à la cabale. M. Ogden conclut à l'adoption du rapport.

M. Selby dit que toute cette affaire a pris une singulière tournure. L'honorable représentant de la Nouvelle-Orléans a soulevé à propos du bill, une question qui n'y a aucun rapport; la validité de l'élection de ce membre n'a rien à faire avec le bill soumis en ce moment à la Chambre. M. Selby ajoute que s'il n'est pas dans l'erreur, la Chambre a refusé l'impression du rapport, et cependant il a été imprimé et distribué. Ce rapport n'est rien autre chose qu'une amplification sur le gouvernement Républicain. A quoi bon? Le but du bill n'est pas de modifier la forme de notre gouvernement; mais tout simplement de changer une loi, en usage jusqu'à ce jour. En un mot il ne peut comprendre la façon dont on a procédé en tout ceci; on ne s'y est pas fait faute d'étrangetés et d'irrégularités.

M. Taylor désire signaler une erreur commise par le dernier Orateur: l'impression du rapport a été ordonnée. M. T., du reste, est opposé aux doctrines professées dans ce document et il votera pour le bill. Il essaiera de démontrer que le système défendu par le représentant d'Orléans n'est pas juste. Il est vrai que l'acte a été en vigueur depuis trente ans, il est également vrai que la constitution exige que l'époque de l'élection du sénateur des Etats-Unis soit fixée par une loi; et l'on n'aurait fait aucune tentative pour changer cette loi, sans la position toute exceptionnelle de la Chambre, position qui ne se représenterait pas une fois en vingt ans. On voit aisément la cause qui a inspiré cette proposition; l'élection de dix des membres qui siègent en ce moment est contestée. Que ces représentans soient ou non légalement élus, la chose n'est pas en ce moment la question. Mais ces représentans ont voté pour l'élection d'un sénateur, et c'est là un précédent qui deviendrait dangereux; car il consacrerait un principe désorganisateur. Si ce principe était admis, il offrirait un appât continuel à la mauvaise foi et à l'intrigue. Dans toutes les luttes importantes, les hommes de mauvaise foi de tous les partis—car il y en a dans tous les partis—s'efforceraient de faire entrer dans la boîte électorale une foule de votes frauduleux; et il pourrait arriver que des représentans, admis un jour, votassent dans l'élection de Sénateurs au Congrès et fussent renvoyés le lendemain. Le bill du Sénat met à l'abri de ces inconvéniens. Le délai qu'il demande pour l'examen des élections contestées ne saurait dans aucun cas porter tort à l'Etat. M. T. en appellera donc à la sincérité des Représentans. Qu'on suppose par exemple que la protestation dirigée contre l'élection des Représentans d'Orléans ait pour résultat de faire sortir de leurs sièges cinq ou six membres: le Sénateur n'en est pas moins élu, et l'on n'y peut plus rien. Le bill a pour but de faire disparaître le retour d'une pareille occurence. M. T. termine ses observations par un énergique appel en faveur du passage du bill.

Une légère discussion sur un point d'ordre s'élève ensuite, M. Winchester désirant savoir si l'adoption du rapport doit être le rejet du bill et réciproquement. L'Orateur décide que le rejet du rapport n'entraîne pas du tout celui du bill qui lui même sera soumis à la Chambre.

M. Hunt propose de déposer le rapport sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre, et de s'occuper du bill. Cette motion prévaut.

M. Ogden propose alors le rejet du bill, et cette motion est mise aux voix: le dépouillement du scrutin donne 30 oui et 17 non. Le bill est rejeté.

M. Voorhies, au nom du comité d'enrôlement, annonce l'enrôlement régulier de la résolution relative à la navigation de la Rivière Rouge, et de l'acte pour consulter l'opinion du peuple relativement à la convocation.

Sur motion, la Chambre s'occupe de la résolution pour nommer un comité chargé de visiter le collège Franklin. L'Orateur nomme membres de ce comité MM. Flaugeac et Prescott.

La résolution qui accorde un congé au juge Jones, du huitième district judiciaire, est adoptée.

Sur motion de M. Winchester, la Chambre s'occupe du bill qui amende l'acte relatif aux routes et levées. Après quelques explications de M. W., le bill est adopté.

La résolution qui enjoint à l'Ingénieur d'Etat d'enlever les obstructions de la Petite Rivière et du Tensas, subit sa première lecture.

L'acte pour accroître le nombre des jurés de police dans la paroisse d'Ouest-Féliciana, est lu pour la seconde fois et adopté.

M. Taylor, au nom du comité des affaires à terminer, rapporte un bill relatif aux preuves qui doivent être admises dans les poursuites pour libelle. Renvoi au comité judiciaire.

L'acte pour amender un acte intitulé: Acte pour incorporer la ville de la Nouvelle-Orléans, adopté en 1805, subissant sa seconde lecture,

M. Hunt demande le dépôt de ce bill sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre, et cette motion est adoptée.

La Chambre s'ajourne à demain onze heures.

RAPPORT OFFICIEL

Des Délibérations au Sénat de la Louisiane.

Séance du Jeudi, 19 janvier 1843.

Le président soumet au Sénat une lettre du pasteur et des administrateurs de l'Eglise Presbytérienne, offrant des bancs aux membres qui désireraient assister aux services religieux.

M. Davidson présente une résolution pour que le comité du judiciaire ait à faire une enquête sur la convenance d'abolir la Cour de Commerce et la Cour Criminelle, et de présenter un rapport à ce sujet dans le plus court délai possible.

M. Davidson désire qu'on examine d'abord si les travaux de la Cour Criminelle ne pourraient pas être faits avec avantage par d'autres tribunaux, si ceux de la Cour de Commerce ne pourraient pas être répartis entre les Cours de Paroisse et de District, et enfin s'il ne conviendrait pas d'étendre la juridiction des Cours de Cité. M. D. rappelle que la Cour de Commerce fut créée dans la croyance qu'elle ne coûterait aucuns frais à l'Etat, tandis que son installation et les honoraires du juge ont été payés en grande partie des fonds du trésor. A une époque où l'économie est indispensable, il est de la plus haute importance de chercher les moyens d'alléger les fardeaux qui pèsent sur le peuple. Certains faits qui sont à la connaissance du comité chargé de l'inspection des comptes du Trésorier, montrent l'urgence qu'il y a de retrancher quelques-unes des excroissances qui ont poussé sur le corps politique autant que cela peut se faire sans détriment pour le service public. M. Davidson espère que ces réformes ne seront pas différées sans nécessité. Pour ce qui est de la Cour Criminelle, les poursuites des délits peu graves sont devenues très onéreuses. Il est à désirer que la justice soit rendue promptement, mais cela peut souvent se faire plus aisément par les Recorders, juges de paix ou autres magistrats que par la Cour Criminelle.

M. Hoa n'a rien à objecter à cette enquête non plus qu'à la réduction des dépenses en abolissant des emplois dont l'Etat peut se passer sans inconvénient. Il désire seulement que la résolution soit référée à un comité réuni des deux chambres qui pourrait mieux préparer le sujet, étant formé de plus d'hommes de loi, et faciliter ainsi l'action de la législation.

M. Downs est de l'opinion de M. Davidson quant à l'urgence de la réduction dans les dépenses. Il croit qu'il vaudrait mieux référer le sujet à un comité du Sénat seulement, qu'à un comité réuni, parce que celui-ci offre des inconvénients et des délais comme on en a eu la preuve en 1840 lors de l'enquête des banques.

Ces diverses manières de voir sont développées par MM. Sparrow, Davidson, Downs et Hoa. Ce dernier retire sa motion et la résolution est référée au comité du judiciaire.

Sur motion de M. Sparrow, le commis du comité d'élections est autorisé à lancer des *sub penas* &c. au nom dudit comité.

M. Davidson présente une résolution pour que le comité des finances ait à s'enquérir du montant des bonds d'Etat émis en faveur des banques hypothécaires, de l'époque à laquelle ils seront dûs, des moyens qu'ont les actionnaires de les payer, et de plus si le peuple aura à payer quelque chose pour maintenir l'inviolabilité de la foi de l'Etat; et dans ce cas, qu'elle serait la somme.

M. Davidson, développe les motifs de la résolution qu'il présente. Il fait observer que l'année dernière il considérait superflu que la législature fît aucune déclaration au sujet de répudiation, et que c'était passer une condamnation formelle contre l'opinion des législateurs d'autres Etats. Quoiqu'il n'ait jamais été en faveur de l'engagement de la foi de l'Etat, il ne croit pas qu'il faille attendre avec calme que l'heure du protêt arrive, pour examiner les choses. Le peuple de l'Etat tout écrasé qu'il est par les impôts, est cependant dans les meilleures dispositions. Il se pourrait aussi qu'une bonne administration mît les actionnaires des banques dont il s'agit, en état de payer. Mais à tout évènement la législation doit donner des informations à ses constituans à cet égard, afin de leur faire connaître l'importance d'adopter les mesures efficaces qu'un jugement mûri et la prévoyance pourraient dicter.

M. Hoa appuie la proposition du Sénateur de Livingston [M. Davidson] et la résolution est adoptée.

Ordre du Jour.

Acte pour amender l'article 1613 du code civil relatif aux mariages entre mineurs.

La considération de ce bill, qui était en discussion le jour précédent est reprise.

M. Labauve présente un substitut au bill. Il dit qu'il est décidé à voter contre le substitut, mais il pense que ses collègues le trouveront moins sujet à objection que le bill, et c'est pour cette raison qu'il le présente. Après l'adoption du substitut, M. Labauve examine les objections contre la mesure originelle et les argumens en sa faveur. Il reconnait avec M. Hoa la tendance pernicieuse qu'aurait la question délicate d'une réconciliation entre un enfant et ses parens, si on la portait devant une cour, ainsi que la difficulté de déterminer si la réconciliation avait eu lieu et si elle était sincère. Si on rejette cette cause pour la déchéance d'héritage, pourquoi ne pas rejeter les neuf autres. Quant à lui il préférerait recevoir un coup d'un fils emporté ou ivre, que de voir sa fille mariée à un vagabond, car l'un ne serait pas comme l'autre une source continuelle de regrets.

M. Sparrow croit qu'une tentation à relâcher les liens de ceux qui avaient acquis des biens par leur industrie, sans pouvoir en disposer comme il leur plairait, ferait de l'amendement une source féconde de procès et de parjures.

M. Downs parle contre la position qu'ont prise MM. Labauve et Sparrow et est en faveur du bill.

La question sur la passation du bill étant mise aux voix, 4 membres votent pour et 8 contre; elle est en conséquence rejetée.

M. Davidson appelle le bill pourvoyant à la restitution de cent piastres à M. G. Penn, pour le montant d'une reconnaissance forfaite à l'Etat, la partie accusée ayant dans la suite été jugée et condamnée. Référé au comité des réclamations.

Ensuite le Sénat s'ajourne.

SALSEPAREILLE DE SAND.

☞Les écrouelles, maladie que l'on a cru longtemps guérir par le simple attouchement de la main d'un roi. Cette maladie fatale se répand sur toutes les parties du corps; commence à se faire ressentir dans le système glandulaire et s'étend ensuite sur les cartilages, les nerfs et les os.

Les premiers symptômes se manifestent par des glandes engorgées autour du cou, sous le menton et auprès des oreilles, qui augmentent ensuite en nombre jusqu'à ce que les organes inférieurs en soient affectés, et se propagent ensuite autour du foie et des poumons, de telle sorte que le malade éprouve les plus grandes souffrances et devient d'une pâleur mortelle. La Salsepareille de Sand a prouvé, par des expériences faites dans différens cas, qu'elle guérit parfaitement toutes les maladies semblables, telles que: tumeurs scrofuleuses, glandes engorgées, ulcères, éruptions cutanées obstinées, &c. &c. L'effet tout particulier de ce spécifique unique est d'opérer sur le système comme par enchantement, une guérison parfaite semblable à celle produite par "l'attouchement royal." Ce remède est particulièrement recommandé au public.

Pour plus d'évidence de sa propriété, voir les certificats des guérisons, insérés dans les journaux.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par A. B. Sands & Co, droguistes et chimistes, bâtisse en granit 273, Broadway, encoignure Chamber street, New-York.

Vendu à la Nouvelle-Orléans, en gros, en détail et pour l'exportation à leur bureau du Sud, rue St Charles No 12.

et aussi chez SICKLES & Co. 40, rue du Canal,
et ANDREW OLIVER & Co. 61, rue de Chartres.

Et chez tous les apothicaires et marchands droguistes des Etats-Unis.

Prix—$1 la bouteille.
Six bouteilles pour $5.

☞IMPORTANT.—Insistez pour demander la Salsepareille de SAND, non une autre.

☞Une personne était sérieusement attaquée d'un rhumatisme inflammatoire dans les reins; elle avait essayé, mais en vain, de plusieurs remèdes; elle acheta chez COMSTOCK & ROSE, 25, rue des Magasins, du Liniment de Hewes, pour les os et les nerfs, et en ayant fait usage une nuit et le jour suivant, elle a été complètement guérie. Ceux qui sont encore assez incrédules pour douter des vertus de cet article, peuvent se convaincre qu'il ne manque jamais de guérir les rhumatismes, et la goutte, les contractions de nerfs et les enflures des os.

☞Nous sommes invités à appeler l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur une vente par encan de 185 caisses bottes et brodequins et souliers pour dames, etc. nouveau consistant en veau cire et maroquin.

Aussi: 10 balles couvertures épaisses, et 65 caisses et balles marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui par R. B. Sykes à sa salle d'encan au premier, rue des Magasins No. 61. 25 janv

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire	Goliah, Slater, Liverpool,	W Mure
	Mary Frances, Sampson, Boston,	Fosdick & Bro
Barque	Lignia(?), Waterhouse, Hambourg,	T C Jenkins & Tigler
	Princeton, Houghton, New York,	Mr J P Whitney
Brick	L. H. Adams, March, New York	Toby & Bogert
	Mentor, Tufethen, New York,	Capt
	Thom. Elwell, New York,	A Kearney & co
	St. George, Long, New York,	Capt
	William, Jacon, New York,	Toby & Bogert
Goel.	Hernet(?), Winslow, Mobile,	Connolly & Wilson
	John Allyne, Collins, Savannah,	A Kearney & co
	Laura Virginia, Slater, Laguna,	A Capdevielle & Lacully
	Experiment, Bradford, Mobile,	C D Lehman

ARRIVES.

Bateau de remorque Porpoise, McPherson, des passes.
Nav Lord Maidstone, Taylor, Liverpool.
Nav Coronet, Bate, Londres.
Bateau de remorque Mississippi, Davis, des Passes.
Bateau de remorque Southerner, Whan, des passes.
Bateau de remorque Phénix, Annable, des passes.
Nav Henry Bliss, Smith, Liverpool.
Nav Mary Kingsland, Ware, Lisbonne.
Nav Elard(?), Wessels, Brême.
Nav Ellen Brooks, Day, Liverpool.
Barque Merlin, Mansfield, Boston.
Steamer Ocean, Brooks, Thibodeaux.
" President, Phillipps, Monroe.
" Cote Joyeuse, Hunball, Natchitoches.
" Belle of Arkansas, Mason, bouche de White Riv.
" Louisiana, Pease, Randolph.
" Yellow(?), Meen, Memphis.
" T. Quirk, Caron, Opelousas.

40 PIASTRES à celui qui amènera ou logera le nègre SAM, parti marron dans les premiers jours de novembre dernier; taille de 5 pieds 10 à 11 pouces, [illegible] la marche un peu grêle, parlant [illegible] l'anglais. Il est de son état plâtrier; il travaillait souvent au chargement des steamboats dans le faubourg d'en haut. Il a été arrêté une fois près de l'habitation de M. Colon, de l'autre bord du fleuve, et le mois de mai dernier, à la paroisse St. Jean Baptiste où il s'était loué. Cet esclave a la face très noire.
26 janv—7 DUPAS, rue St. Louis, No. 10

TRAITES sur Baltimore, à vendre par
30 janv GEO. H. CLIFFORD, 47, Poydras

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS,
Mardi soir, 24 janvier 1843.

Depuis notre dernier rapport, il n'y a eu que peu d'activité sur place, le taux élevé du fret entrave en grande partie les opérations. Les nouvelles que nous avons reçues dernièrement de Liverpool, font attendre avec plus d'impatience encore celles qui nous viendront par le steamer et qui seront dues le 31.

Le temps est toujours favorable aux affaires du dehors. Le fleuve monte lentement.

COTON.—Arrivé depuis le 20 du courant, de Louisiane et Mississipi 15,259 balles; Tennessee et North Alabama 5,993; Arkansas 462: Ensemble 21,614 balles. Expédié dans le même espace de tems: pour Liverpool 15,232 balles; Havre 1,137; Bordeaux 611; Hambourg 1,0[illegible]; la Havane 73; New York 275; Boston 1,049; Philadelphie 150; Norfolk 3; Ensemble 20,181 balles, ce qui augmente le stock de 1,433 balles et laisse en main, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 157,917 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er. Stock en mains,		4,129
Reçu depuis trois jours,	21,614	
Antérieurement,	445,714	467,328
		471,457
Expédié depuis trois jours,	20,181	
Antérieurement,	[illegible]	[illegible]
Stock en mains		157,917

La demande du coton qui était déjà très limitée à l'ouverture du marché de samedi dernier, a été complètement arrêtée par les nouvelles reçues de Liverpool jusqu'au 16 du mois dernier par le navire Chaos. Ces nouvelles signalent une baisse de 1/8 à 1/4, ont paru si peu satisfaisantes que les acheteurs se sont refusés d'opérer jusqu'à ce qu'ils aient obtenu ici une concession semblable. Les ventes de samedi ont été de 1,500 balles, hier les détenteurs paraissent plus disposés à entrer dans les vues des acheteurs, 3,000 balles environ ont changé de mains à une baisse d'environ 1/4, sur les qualités au-dessus des qualités courantes, sur ce dernier chiffre 2,000 balles ont été prises pour la Méditerranée et le Nord de l'Europe. Aujourd'hui les ventes se sont encore élevées à 4,000 balles à des prix qui ont pleinement établi la baisse ci-dessus, nous avons donc changé nos cotes en conséquence.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi:

Ordinaire et bas, de	4 à 5
Ordinaire,	5 1/4 à 5 1/2
Bon ordinaire,	6 à 6 3/4
Bon ordinaire et petit courant,	7 1/2 à 7 3/4
Petit courant et courant,	8 1/2 à 8 3/4
Bon courant,	9 [illegible]

TABAC.—Le marché a été très calme, les ventes n'ont été que de 130 boucauts aux prix portés à nos dernières cotes. Ce peu de dispositions à opérer provient comme nous le disions précédemment, du taux élevé du fret, le stock en vente n'offre pas non plus, il est vrai, un grand choix aux acheteurs. Presque tous les lots qui se sont vendus depuis notre dernier rapport, se composent de lot de choix à 5 1/4, 6 et 5.

Arrivé depuis le 20 du courant, 219 boucauts; Expédié dans le même espace de temps pour Bordeaux 30 boucauts, Norfolk 34, New York 25. Ensemble 109

ETAT DU TABAC.

1842 Septembre 1, Stock en main		[illegible]
Reçu depuis trois jours,	219	
Antérieurement	6,950	7,169
		9,311
Expédié depuis trois jours,	109	
Antérieurement,	7,070	7,179
Stock en mains		2,148

SUCRE.—Le marché a été très actif depuis notre dernier rapport. Les acheteurs pour tous les points ayant largement opéré, les ventes se sont élevées à 800 boucauts, à une hausse de prix de 1/4 sur les qualités ordinaires et inférieures. Depuis dix jours ces qualités ont augmenté de 1/2 et plus [illegible]. Les prix des belles qualités ont aussi légèrement participé à cette amélioration, elles sont également en bonne demande, surtout pour le marché de Mobile. Nous cotons aujourd'hui les qualités extrêmes de 3 1/2 à 6, en observant cependant que les qualités strictement premières obtiendraient une légère fraction au dessus de ce dernier chiffre. La seule vente sur habitation qui soit parvenue à notre connaissance depuis notre dernier rapport, consiste en 400 boucauts au dessous de la ville à 3 3/4.

MÉLASSE. Cet article a également été en demande très animée, et aujourd'hui, lorsque nous avons cessé de prendre nos renseignements, presque tout ce qui était en vente avait été enlevé du marché. Les prix se sont améliorés; nous cotons aujourd'hui de 12 à 13 1/2 les bons barils, de chêne et de cyprès avec une tendance très manifeste à la hausse. Une vente de 40,000 gallons a eu lieu sur une habitation au-dessous de la ville à 9 cents par gallon.

FARINE.—Le marché a été très calme depuis notre dernier rapport. Les prix de la superfine sont tombés à $3 1/4 avec peu de ventes. Les exportateurs n'ont montré aucune disposition à opérer, en retardant leurs achats ils comptent sur une nouvelle baisse que pourra entraîner le stock important qu'on attend sous peu.

PRODUITS DE L'OUEST.—Les prix des provisions n'ont pas changé, mais le marché est très calme et dur à la vente à cause de la réouverture de la navigation des rivières de l'Ouest et la perspective d'arrivages importants de produits. Le taux élevé du fret pour les ports de l'Atlantique engage aussi les acheteurs à ne pas paraître sur le marché.

WHISKEY.—A cause des faibles arrivages qui ont eu lieu depuis notre dernier rapport, les ventes du rectifié s'effectuent librement à 16 1/2 cents.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Sans amélioration dans les prix. Le marché est toujours très calme.

SEL. Les prix ont décliné et encore aujourd'hui [illegible] tendance à la baisse. Nous cotons en magasin, fin de Liverpool $1 62 1/2 à $1 75, du gros de $1 90 à $1 [illegible].

CHANGE.—En demande limité. Le taux a légèrement fléchi.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	8 1/2 à 9	de prime.
France,	5 f 41 à 5 f 35	de.
New York, 60 jours de vue	2 1/2	d'escompte.
Ch. vue,	1 à 1 1/2	de.
Philadelphie 60 jours de vue	3 1/2	de.
Do à vue	1 1/2	de.
Boston 60 jours	[illegible]	de.

FRET.—Plusieurs navires ont été affrétés pour Liverpool à 7/8, un pour Cowes et un pour Hambourg à 1 1/4 [illegible]. Plusieurs navires ont été également affrétés pour le Nord, les tarifs [illegible] de $1 12 1/2 à $1 25 par baril [illegible] et de $1 par baril de farine. Le fret pour New York n'a pas changé.

FRET.

Coton pour Liverpool		7/8
Do	do Havre,	1 3/4
Do	de New York,	7/8 par livre
Do	de Boston,	7/8 do
Tabac pour Cowes,		7 à 40
Do	de Londres directement,	[illegible] à 60
Do	do New York,	7 00 à 8
Do	de Boston,	7 00 à 8
Do	de Philadelphie,	00 à 9

MARCHÉ MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis.
Coux de $1000 [illegible] p à [illegible] pr et d'escompte
Billets de la Banque Consolidée [illegible] 25 à 30 p c escompte
Canal, Améliorations, Atchafalaya, Exchange, Orleans, de la 1re Municipalité, 2de do, 3me do, Alabama, Kentucky, Tennessee, Ohio, Illinois, Indiana [illegible]

☞Le capitaine et les consignataires du navire français LE VAILLANT ne seront point responsables d'aucune dette que pourrait contracter l'équipage dudit navire.
25 janv—5 JORDY & BRASIER, 60, Royale

☞Le navire français LE VAILLANT commencera son déchargement aujourd'hui, en face de la rue de l'Hôpital. MM. les consignataires sont priés de se rendre à bord avec leurs permis, de bonne heure.
25 janv—4 JORDY & BRASIER, 60, Royale

☞La barque RICHMOND, capitaine Bartlett, du Havre, commencera son déchargement aujourd'hui. Il est notifié aux chargeurs que toutes les marchandises qui ne seront pas enlevées dans les cinq jours seront envoyées dans les magasins de la Douane.
24 janv J. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST.
Nouvelle-Orléans, le 26 Janvier 1843.
UNE élection pour quinze Directeurs de cette institution aura lieu le lundi 6 de Février prochain, entre 10 heures A. M. et une heure P. M. au Bureau de la Compagnie.
26 janv—10 L. MATTHEWS, Président.

A VENDRE—Une collection d'Oiseaux de choix, bien empaillés, le plumage entièrement conservé, venant des Etats du Kentucky, du Missouri et des Illinois. Cette collection consiste en toutes les différentes espèces connues dans ces Etats, depuis le colibri jusqu'à l'aigle. On peut la voir au No 54, Nouvelle-Levée.
26 janv—1

CAFE—873 sacs, en débarquement du steamship Alabama, de la Havane, à vendre par
25 janv O H MIESEGAES, 91, Vieille Levée

AMANDES—80 0 livres amandes fraîches, de Bordeaux, à vendre au magasin par
25 janv PETERS & MILLARD

BILLETS de Banque du Tennessee, à vendre par
25 jan WM. FREHN, 56, Douane

BOTTES Souliers et Brodequins—144 caisses en débarquement du navire Glasgow, à vendre à bas prix, par
25 jan A. F. DUNBAR, 16, Douane

CAFE de la Havane prime vert, en magasin à vendre par
J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane de toutes espèces, des meilleures marques, à vendre en magasin par
J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée

TOILE à Voile—Toile à voile de Russie, d'Angleterre et de coton de la manufacture de Paterson, ainsi que 5 balles Ravens duck, à vendre par
25 janv J. ALBERT, 21, rue St Louis

VERRE à Vitre—3000 caisses de toutes grandeurs, à vendre par
25 jan J. ALBERT, 21, rue St. Louis

PRUNEAUX et Amandes, à vendre par
25 jan J. ALBERT, 21, St. Louis

CAFE de la Havane fin vert, à vendre par
25 jan J. ALBERT, 21, rue St. Louis

SUCRE de la Havane, blanc et brun, à vendre par
25 jan J. ALBERT, 21 rue St. Louis

SAUCISSONS de Lyon, frais et en bon état, à vendre par
25 jan J. ALBERT, 21, rue St. Louis

INDIGO—48 surons indigo Guatemala, à vendre par
25 jan J. ALBERT, 21, rue St. Louis

PLOMB de chasse, numéros assortis, à vendre par
J. ALBERT, 21 rue St Louis

EAU DE VIE—Vieille eau de vie de Cognac, Lecoq et Castillon, en demi pipes, quart et barils.
Eau de vie de Cognac 4e. preuve, J. J. Dupuy et J. Rousse, ayant droit au drawback, à vendre par
25 jan J. ALBERT, 21, rue St. Louis

VIN—10 bouteilles très bon vin de Bordeaux pour 1 piastre, rendues à domicile. VALETON FRERES,
25 jan 26, St. Charles, sous le Verandah

A VENDRE par les soussignés:—Cerises à l'eau de vie, de Badin Frères, Paris, macarons et vermicelli, en boîtes de diverses dimensions, pâtés de toutes sortes; truffes de Joseph Colin, truffes pâté de Périgord, de Joseph Colin, sardines à l'huile en boîtes et 1/2 boîtes, petits pois au beurre et au naturel, moutardes de Kentucky, française et anglaise, salaisons américaines et françaises, confitures de la Havane, gelée de [illegible] rouge pour venaison, sucre en pains et crushed de Boston A No 1, raisins secs frais en 1/2 de boîtes, [illegible] thé de la Chine, et généralement toutes sortes de liqueurs, une grande variété de vins fins des premiers crûs, blancs que rouges, muscat de Frontignan, fruits dans leurs propres jus, &c. &c. &c.
25 jan VALETON FRERES, 26, St. Charles sous le Verandah

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Le Vaillant:
300 barriques vin rouge de Montferrand, Bassens, St. Emilion, Médoc, Pauillac, St. Julien, St. Estèphe, &c
50 demi-barriques Vin blanc de Grave, Haut Sauterne, Haut-Barsac, &c.
300 paniers Vin de Champagne,
18 caisses Bonbons,
2 do. Prunes en bocaux,
30 futailles Amandes.
23 janv—10 JORDY & BRASIER, 60, Royale

UNE jeune dame française, âgée de vingt-deux ans ayant un enfant de quatre mois, désirerait se placer comme nourrice sur lieu. S'adresser rue Dauphine No. 168, à Mme. HUNT. 19 janv 6

VENTES DE SHERIF.

La Banque du Gaz de la Nouvelle Orléans vs. Joseph Kemble(?).

COUR DE DISTRICT.—No. 18314—En vertu d'un second alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, mardi, 28 février, 1843, à midi,

Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues Canal et Tremé, désigné par le No. cinq de l'îlet No. onze, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, notaire public, en date du 4 décembre 1835; ledit lot mesurant cinquante pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt pieds de face à la rue Tremé, mesure française.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
J. L. THIELEN,
25 jan Shérif de la Cour de District

COUR DE COMMERCE.—No. [illegible]—Thomas Collins et R. H. Timberlake vs. James Cassedy—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique sur les lieux, rue du Camp, entre celles Poydras et Natchez, le Lundi, [illegible] janvier 1843, à 10 heures du matin,
Le contenu d'un Restaurant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
L. A. DUCROS,
24 jan—3 Shérif de la Cour de Commerce.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de Paroisse—No. 861—Wall et Normand vs. George Jouve(?).—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse de la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique à l'hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, samedi le 25 février prochain, à une heure de relevée, la propriété décrite suivante, savoir: deux îlets de terre situés dans la ville de Lafayette, dans cette paroisse, et désignés sur un plan fait par G. Boisson en date du neuf sept mars 1837, et déposé en l'étude de Barnett, notaire public à la Nouvelle Orléans, comme numéros treize et quatorze, des dimensions suivantes, savoir: l'îlet No. treize, contenant vingt deux lots, et mesurant trois cent pieds de face à la rue Nashville, le même face à la rue Eléonor, deux cent quarante pieds de face à chacune des rues Tchapitoulas et Jersey, et le dit îlet No. quatorze contenant vingt trois lots, et mesure deux cent soixante et dix pieds de face à la rue Eléonor, trois cent dix pieds six pouces de face à la rue Jersey, trois cent trente-deux pieds de face à la rue Tchapitoulas, et borné de l'autre côté par Bloomingdale, par acte passé par A. Chiapella, notaire public à la Nouvelle Orléans, représentant Barnett, notaire public, en date du neuf octobre dix huit cent quarante deux.
Conditions de la vente, comptant.
25 jan—3 MANUEL J. GARCIA, Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour de District—No. 18,243—Delphine Belles(?) son nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, contre Andrew Hodge.

En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Vendredi, le dix Février prochain (1843) à une heure de relevée, les propriétés suivantes, savoir:

1o. 4 lots de terre situés au faubourg Bouligny, paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés par les lettres A, B, D, E, N, O, P, sur un plan dudit faubourg, dressé par Charles F. Zimpel, daté du 18 mars 1834, et déposé en l'étude de Lewis T. Caire, notaire public à la Nouvelle Orléans; lesquels lots de terre mesurent chaque soixante pieds face à la rue Tchoupitoulas, s'étendant dans la profondeur jusqu'au Mississipi, avec tous les droits de batture qui y appartiennent, lesquels dits lots de terre furent acquis par Andrew Hodge junior, par acte de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, daté du 14 mai 1836.

2o. Le lot C, dans le dit faubourg et susdite paroisse, sur le plan dessus mentionné, ayant les mêmes dimensions que les lots ci-dessus, lequel fût acquis par ledit A. Hodge junior, par acte pardevant Edward Barnett, not. public, daté du 20 février 1839.

3o. Deux lots de terre dans le faubourg Delassize, paroisse ci-dessus mentionnée, désignés par les lettres G. et M., sur un plan dressé par Benjamin Buisson, en date du 28 avril 1836, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public à la Nouvelle Orléans, mesurant chaque trente pieds neuf pouces face à la rue de la Levée, sur cent cinquante pieds de profondeur, s'étendant dans la profondeur jusqu'au Mississipi, avec tous les droits de batture qui y appartiennent. Ces lots sont situés entre la rue Plesant et le faubourg Plaisance, et furent acquis à une vente du shérif par acte de Manuel J. Garcia, shérif de la paroisse de Jefferson, en date du 30 janvier 1840.

Conditions de la vente.—Ceci étant la seconde et dernière crie, la propriété ci-dessus sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation à un an à dater du jour de la vente avec une caution solvable, bonne et suffisante, hypothèque spéciale et intérêt de cinq pour cent jusqu'à parfait paiement.
24 jan—3 MANUEL J. GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour de District.—Samuel J. Peters et T. Bossman(?) administrateur de la succession de Thomas T. Cash.

En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable [illegible] du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'Hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée ville de Lafayette, Vendredi le 10 Février prochain (1843), à une heure de relevée, la propriété suivante, savoir:

Quatre certains lots de terre, ainsi que tous les droits, privilèges, &c. qui y appartiennent, situés sur la batture dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés par les lettres P Q R sur un certain plan dressé par [illegible] Bringier, arpenteur général, en date du [illegible] mars 1836, et déposé en l'étude de [illegible] Cenas, notaire public de la Nouvelle-Orléans; lesquels lots mesurent chaque trente-quatre pieds huit pouces de face à la levée du chemin public, entre les rues Madison et Cambrai en s'étendant dans la profondeur jusqu'au Mississipi, avec tout ce qui en dépend.

Conditions de la vente, comptant.

Ceci étant la seconde et dernière crie, la propriété ci-dessus sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation à un an avec caution solvable bonne et suffisante, hypothèque spéciale et intérêt de 5 pour cent jusqu'à parfait paiement.
26 janv—27 en 30 MANUEL J. GARCIA, Shérif

COUR DE COMMERCE—No. 5,744—James Donaldson et W. M. Lambeth—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, de consentement des parties, au Café de la Bourse, rue St. Louis, le vendredi, 27 janvier 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

La moitié indivise de 40 lots de terre situés au faubourg [illegible] formant parties de l'îlet borné par les rues [illegible], Gravier et [illegible], numérotés de 1 à 36 inclusivement. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 étant contigus et mesurant chaque, 24 pieds 9 pouces et 2 lignes face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur—Les lots Nos. 8, 10, 11, 12, 14, 16 et 18 étant contigus et mesurant chaque 24 pieds 8 pouces 8 lignes de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur—[illegible]
Conditions: comptant.
L. A. DUCROS,
21 janv Shérif de la Cour de Commerce.

No. 4,929—R. Heath & co. vs. Peter Conningham.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, de consentement des parties, au Café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le vendredi vingt sept janvier 1843, à midi,
Les esclaves WILLIAM et DARBY, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
L. A. DUCROS,
21 janv Shérif de la Cour de Commerce.

J. Joseph Prados vs. les héritiers Alzar(?).

ACTION EN PARTAGE.

COUR DE PAROISSE—No. 15,147—En vertu d'un ordre spécial de vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, le 20 février 1843, à midi,

1o. Un certain lot de terre situé en cette ville dans l'îlet compris entre les rues St. Philippe, Bourbon, Dumaine et Dauphine, mesurant 28 pieds de face à la rue St. Philippe sur 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre lot de terre situé dans cette ville, compris entre les rues Dauphine, Dumaine, Bourgogne et St. Philippe, mesurant, mesure française, 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, sans aucune garantie.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés [illegible] à la satisfaction des héritiers Prados, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN,
21 jan—3 en 30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle Orléans, le 23 janvier 1843.
A UNE élection qui a eu lieu aujourd'hui, les personnes suivantes ont été élues Directeurs de la part des actionnaires, savoir:

Benjamin Story,	Theo. Shute,
C. Toledano,	J. Brandegee,
A. Hennen,	J. F. Canonge,

et James Dick.
24 janv—3 WM. F. LEVERICH, Caissier

UN Américain acclimaté et possédant les deux langues, désire se placer comme teneur de livres, correspondant ou commis général. Il a été employé dans de fortes maisons, auxquelles il réfère pour renseignemens. Adressez boîte C. No. 164, Poste.
24 jan—4.

LIVRES FRANÇAIS A VENDRE.
A VENDRE à bon marché, en vertu d'un acte de [illegible] commis, partie d'une bibliothèque française consistant en environ 1600 volumes, composée principalement de ouvrages de romans.
Les livres et le catalogue peuvent être vus au No. 96, rue Tchoupitoulas. S'ils ne sont pas entièrement vendus d'ici au 1er février prochain, ils seront vendus à l'encan par catalogue le 10 février.
24 janv—10

TRAITES sur France, payables à Paris, sur Boston et sur New York, à vendre par
FOSDICK & BRO., 66, Camp.

DES avances seront faites sur des consignations de produits, adressés à nos amis de New York et Charleston.
24 jan FOSDICK & BRO.

CIDRE de Newark—40 barils, 10 caisses [illegible] 2 cambuses, à vendre par
24 jan FOSDICK & BRO., 66, Camp.

GRAISSE—10 barils, en débarquement à vendre par
24 janv HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

CUIRS et Peaux—Un lot de cuirs de bœuf et de peaux de chevreuil, en débarquement du steamer Neptune, à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp

A VENDRE—Un Magasin de Groceries, très bien achalandé, et situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser par lettre à la boîte O. No. 30.

CHARBON—40 boucauts de Philadelphie, à vendre par
J H ABSHRIDGE, 97, Camp.

A. D. RINCK, peintre de portraits, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il a transporté son atelier rue Toulouse, No. 119, entre les rues Bourbon et Dauphine, ancienne demeure du docteur Formento.
21 janv—6 Ad. RINCK

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 3 Janvier 1843.
A une assemblée du Comité, les règles suivantes ont été adoptées:
AVIS est par le présent donné, qu'à dater de ce jour, la Compagnie fera parvenir le gaz en tous lieux où se trouve le tuyau des tuyaux principaux, toutefois après qu'elle se sera assurée que les installations ont été placées dans des lieux convenables qu'elles sont bien faites et sont à l'abri de l'échappement du gaz; le tout d'après les règles suivantes:
Le mètre doit, dans tous les cas, être fourni par la Compagnie.
Les tubes et installations pour la circulation du gaz le long des murs, après qu'ils seront déposés le mètre, pourront être posés par tout ouvrier compétent employé par le consommateur ou le propriétaire du lieu, sujets toutefois à l'inspection et à l'approbation de la Compagnie ou de ses agens autorisés.
Toutes les vis employées en plaçant les tubes de gaz devront être de la dimension donnée par la Compagnie, et on ne pourra se servir d'aucun tube autre que dans le genre que la Compagnie [illegible]. Tous les tubes et installations devront être examinés et approuvés par un inspecteur nommé par Compagnie, avant qu'ils ne soient placés, et de nouveau examinés et approuvés après leur placement.
La Compagnie tiendra en tout temps prête à examiner les appareils et réclamations des personnes qui feront des demandes de gaz, après trois jours d'avis, sans demander de rétribution.
Les ouvriers qui entreprendront des travaux pourront se procurer de la Compagnie, et à des prix très modérés, tous les objets nécessaires pour les installations de gaz.
JAMES ROSS,
Chairman du comité du gaz.

A LOUER—[illegible] Conti.

PAR LE MARSHALL

DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district Oriental de la Louisiane—No. 447—F. B. Conrad, chargé de la vente des biens de Henry Legendre, en faillite.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le mercredi 25 janvier 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes abandonnées par le failli à ses créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre situé dans cette ville, compris dans l'îlet borné entre les rues Bourgogne, Hôpital, Dauphine et Quartier, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 90 pieds 6 pouces de profondeur en trois lignes parallèles, ledit lot se trouvant à 90 pieds de distance de l'encoignure des rues Hôpital et Bourgogne; ensemble un petit morceau de terre situé sur la rue Bourgogne à une distance de 90 pieds de l'angle formé par ladite rue et la rue de l'Hôpital, mesurant, mesure française, 6 pieds, 6 pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 30 pieds entre deux lignes parallèles; le fond de ce morceau de terre touche le terrain ci-dessus décrit. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations existantes sur le premier lot ci-dessus décrit, consistant en une maison en briques divisée en deux appartemens à deux étages, et cuisine en briques dans le fond.

2o. 14 actions du fond capital de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, garanties sur la propriété ci-dessus.

Conditions: l'acquéreur assumera le paiement de l'emprunt dû à ladite Association Consolidée, s'élevant à $2000 payable le 9 janvier 1848 avec le privilège du [illegible] d'année en année en payant un vingtième du montant original dudit emprunt s'élevant à $2400 et les intérêts à 6 1/2 pour cent par an pour une année d'avance sur la balance non payée audit emprunt, la balance du prix de l'acquisition payable moitié comptant et l'autre moitié à un an de crédit du jour de la vente, l'acquéreur fournissant billets endossés à satisfaction.

3o. Deux lots de terre situés dans la paroisse de Jefferson, à environ 18 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans sur la rive droite du fleuve Mississipi, désignés par les Nos. six et sept sur un plan dressé par Louis Bringier le 21 février 1837, lesdits lots étant contigus et mesurant chacun un arpent de face au fleuve Mississipi sur une profondeur [illegible] entre lignes rentrantes [illegible] de manière à donner [illegible] 115 pieds de profondeur dans le fond, lesdits [illegible] sur le lot No 5 et de l'autre par le lot No. 8 dudit plan.

Conditions:—Un tiers comptant, la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

4o. Les esclaves suivants, savoir:
Tom, âgé de 27 ans,
Lewis, âgé de 28 ans,
Harriet, âgée de 23 ans,
Fanny, âgée de 32 ans.
Conditions, comptant.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. Mazureau, notaire public.
A. MONEY ROBERTSON,
3 janv—M 2 14 25 Marshal des E. U.

AVIS LEGAUX

COUR DES PREUVES—Attendu que George W. Campbell a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feue Rebecca Glover, f. c. l., décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
16 jan W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Laetitia H. Spiller—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par E. Whitemore, administrateur de la succession de Laetitia H. Spiller son épouse décédée, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
26 janv W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens

Succession de George Hobart.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Aaron Hobart, Jr. exécuteur testamentaire de feu George Hobart, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit Aaron Hobart Jr. déchargé de ses fonctions, et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 janv 2 Régistre des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Fearfort et Wilbray vs leurs créanciers—No 18,090—Il est par le présent notifié aux créanciers des insolvables de se présenter en l'étude de J. B. Marks, notaire public, le lundi 27 de février prochain, à 10 heures A. M. afin de délibérer et de fixer les conditions en vertu desquelles les propriétés abandonnées par les insolvables seront vendues.
Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour. Ce 21 janvier 1843.
25 jan—5 JNO. L. LEWIS, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—No. 21,086—Je certifie que le [illegible] jour de Janvier 1843, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire de Mme. Levy vs. Benjamin Levy, [illegible]. Jugement rendu le 19 Janvier 1843. Signé le 23 Janvier 1843.
(Signé) A. M. BUCHANAN, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 23me jour de Janvier de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et la 67me année de l'Indépendance des Etats-Unis.
[L. S.] F. LEBLANC, Député-Greffier
25 janv—3 en 30

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Je certifie que le 10 de janvier 1843, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire de Marie Ferriot vs. son mari, dont la teneur suit:—No. 21,058 [illegible]
(Signé) A. M. BUCHANAN, Juge.
[L. S.] (Signé) W. F. WAGNER, Député Greffier
25 janv—3 en 30

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
(Per Ordine—C.M.)
LA Compagnie se réunira en assemblée générale [illegible]
21 janv MONDELLI, Capitano.

CORDAGE—Les soussignés agents de la célèbre manufacture de MM. Rutherford & Wall, de New York, reçoivent par les derniers arrivages, et ont en vente, des cordes et cordages de Manille, cordes et cordages de chanvre, cordages goudronnés, corde d'emballage, qu'ils offrent à vendre à aussi bas prix qu'aucun établissement de cette ville.
J. W. STANTON & Co.

MAGASIN d'Habillement entièrement neuf, modes, nouveautés, horlogerie et bijouterie de Paris—Vente à grand rabais pour cause de départ:
60 pièces Toile d'Irlande, à $9 la pièce.
100 demi pièces do à 5 do.
J. L. DONNAMETTE
21 jan 49, rue Conti, vis-à-vis de la Bourse

MACHINE A OSNABURGS A VENDRE.
A VENDRE une Machine à coton, propre à fabriquer des Osnaburgs. Cette machine est d'une bonne construction, presque neuve et en très bon ordre. Elle sera vendue à très bas prix pour du comptant ou des billets endossés.
Pour plus d'informations, s'adresser à
24 janv HARROD, DARLING & Co, 40 Commune.

LE Consul de France à la Nouvelle-Orléans, invite les personnes dont les noms suivent à se présenter à sa chancellerie rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent: il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus désignés ci-après quelques renseignemens, à les lui transmettre verbalement ou par écrit:
Mr Gerst (Stanislas Théodore) Mme Charlotte Gumbe, épouse du Sr. Mauriau, MM Nicolas Russer, Charles de [illegible], Antoine Commerme, Combard, Isidore Leclerc, Claude Antoine Debouge, Lazare Domage, Bienvenu Oragen, François Jurlon, Sébastien Blayac, Jean Baptiste Jeandel, Cesar Caux, Alfred Dubois, Mme Petit, Charles Marc Hypolite Borrau, Jean Marie Guillemin. 23 janv—3

LE sieur Laronche(?) a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il vient d'ouvrir l'ancien Restaurant de Mme. Vve. François, rue Chartres entre St. Louis et Conti, No. 116. Il espère par sa bienveillance, [illegible] le patronage du public. 21 janv—3

LES créanciers de la succession de Veuve Joseph Trinou(?), sont priés de présenter leurs comptes le plus tôt possible, au soussigné, rue du passage, entre St. Louis et Conti.
N. O. 23 janvier 1843. P. E. TRIOU,
23 janv—3 Administrateur

A VENDRE A L'AMIABLE—La mulâtresse Henriette, parlant les deux langues, avec ses deux enfants, l'un de 10 et l'autre de 3 mois, elle est parfaite blanchisseuse et repasseuse, et bonne domestique de maison.
Conditions comptant.
Pour tous renseignemens, s'adresser à M. Achille Chiapella, notaire public, passage de la Bourse.
Si elle n'était pas vendue d'ici à samedi 28 du courant, elle sera criée le 28 janvier à la Bourse St. Louis.
23 janv—3t 23, 25 et 28

ETAMAGE DE VIEILLES GLACES,
Au dépôt de glaces françaises, rue Royale, No. 47, Nouvelle Orléans.
LE soussigné informe le public qu'il vient de monter un établissement pour étamer les vieilles glaces et les remettre à neuf dans le plus bref délai, et au plus juste prix. Il tient aussi en magasin un grand assortiment de Glaces Françaises de toutes grandeurs. Aussi Glaces d'Allemagne, Toilettes, Cadres dorés, Ornemens pour rideaux.
23 janv—6 A. [illegible]

☞L'inspection du tabac est transportée à l'encoignure des rues Delord et [illegible]. 23 janv—6

CAFE de la Havane—100 sacs en débarquement du steamship Alabama, à vendre par
23 janv A. DURAND, 7 Conti

CAFE de la Havane—200 sacs en débarquement et en magasin, à vendre par
23 jan PRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse

A LOUER—Plusieurs terrains vides dans la rue Bienville près le marché Poydras. Cette propriété est très convenablement située et sera louée à des conditions raisonnables.
8 janv S'adresser à la Banque de Carrollton

PIANOS A VENDRE.

DEUX superbes Pianos de Pleyel, dernièrement reçus, seront vendus à bas prix par le soussigné, rue des Remparts, No. 209.
J. J. JANDOT.
Nota. On recevra en paiement des billets de la 1ère Municipalité. 20 janv—6

LE DOCTEUR LORET a l'honneur de prévenir ses clients et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il vient de transporter son domicile, rue St-Pierre, No. 147, entre Bourgogne et Dauphine.
Ce médecin ayant fait une étude toute particulière des maladies de la peau, telles que dartres, ulcères, [illegible] &c., traitera par une méthode nouvelle, dont il est l'inventeur [illegible]. 19 janv—1m

LES soussignés ont ce jour (14 janvier 1843) dissous la société qui a existé entre eux, et qui résulte tant d'un acte au rapport de David Lawson McCay, du vingt huit Juillet mil huit cent quarante [illegible], que d'un acte sous signature privée, portant la même date, enregistré et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le 14 janvier mil huit cent quarante trois, sous la raison sociale de Richardson, Philippon & Co. et ont nommé Mr. Richards Richardson liquidateur de ladite société.
(Signé) L. McMADDIN, R. RICHARDSON, Ros. RICHARDSON, J. H. PHILIPPON
18 janv—6

AVANCES—Le soussigné fera des avances libérales sur consignations de sucre, mélasse, cotons, tabacs, et autres produits à MM T. Harmony's Nephews, et Howland & Aspinwall, et à ses amis de Boston et de Philadelphie.
5 janv A. BAUDOUIN, [illegible], rue Royale.

HARICOTS Rouges—80 barils Haricots rouges, en magasin, à vendre par
17 jan—10 CHARLES FLAGG, 89, rue Tchoupitoulas.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 26 JANVIER 1843.
La 1re représentation de:
LE VICOMTE DE LETORIERES,
Vaudeville nouveau, en 3 actes, de Bayard.
La reprise de:
LE ROSSIGNOL,
Grand opéra en un acte, de Lebrun.
Le spectacle commencera à six heures et demie
En attendant
LA FAVORITE,
Grand opéra nouveau, dernière œuvre de Donizetti.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

MERCREDI, 25 JANVIER 1843.
SAM PATCH EN FRANCE.
Précédé de
LA REVUE.
Le spectacle sera terminé par
L'UNIVERS EST UN THEATRE.

Prix d'entrée—Premières et secondes loges	$1 00
Parterre	0 50
Galleries	0 25
Gens de couleur libres	0 50

☞Les portes seront ouvertes à sept heures. 21 janv

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Tous les jours, Dimanches exceptés.
Durant la saison.
S. DUBORD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre. 24 dec ☞

BAL DE LA SALLE CONTI.
GRAND BAL
PARE ET MASQUE.
Les DIMANCHE, MARDI et JEUDI de chaque semaine.
Prix d'entrée,—Cavaliers, $1.
L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement des meilleurs de la ville; il exécutera toutes les valses et contre-danses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre. 8 nov

EN FACE L'HOTEL ST. CHARLES.
ANCIEN MUSEUM.
30, 1re Municipalité.
A midi et à sept heures du soir,
OUVERTURE D'UNE
NOUVELLE EXPOSITION
DES CELEBRES TABLEAUX CHIMIQUES DE DAGUERRE.
Importés de Paris aux Etats-Unis par MM MAFFEY & LONATI.
L'exposition se compose de quatre tableaux représentant
1o. LES VEPRES SICILIENNES,
Ou PALERME EN 1282.
2o. L'EBOULEMENT
DANS LA VALLEE DE GOLDAU (en Suisse).
3o. UNE MESSE DE MINUIT
Dans l'Eglise St. Etienne du Mont à Paris.
4o. VENISE:
OU UNE NUIT DE CARNAVAL!
Sera ouvert tous les jours au public (dimanche inclus) en deux séances: la première à midi précis. Une seconde à sept heures du soir.
☞Les tableaux ne se répètent pas dans la séance, le public est prié de se rendre à l'heure annoncée afin de jouir de la vue des quatre.
Prix d'entrée 50 cents—Enfans, moitié prix.
26 dec—1m

WM. FURST a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a réduit le prix de ses leçons de chant (d'une heure entière chaque), à dix huit piastres par mois.
12 nov—3m

POUR LA HAVANE.—Le beau navire à vapeur ALABAMA, capitaine H. Windle, partira pour le port ci-dessus samedi, 28 du courant, à 9 heures du matin précis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à MERLE, REYLLE & Co, 45, Vieille Levée.
Les passagers sont invités à se procurer leurs passeports auprès du consul Espagnol. 23 jan

POUR PHILADELPHIE—Le navire NORTH BEND, capitaine [illegible], pour prendre 30 boucauts sucre. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ABSHRIDGE, 97, Camp.

POUR RICHMOND—Un navire peut prendre 20 boucauts de sucre, en s'adressant immédiatement à
24 janv T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp

POUR MOBILE—par le [illegible]—La goélette ORATOR, capitaine Davis, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
19 janv FORDICK & BROTHER, 66, Camp

POUR LIVERPOOL.—Le navire CHAOS, capt James Larkin, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
24 janv GEO. GREEN & BROTH, 81 Gravier

POUR LIVERPOOL—Le navire MISSISSIPPI, cap Holland, partira sous peu. Pour fret de 300 balles les coton ou passage, s'adresser à HULLIN & WOODRUFF, ou à LEVI H. GALE.
21 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire EUROPEAN capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
23 jan S. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—La barque FLORENCE, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou 300 balles coton ou passage, s'adresser à
21 janv J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire UNITED STATES, cap. [illegible], partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
24 janv LEVI H. GALE, 95, Commune

POUR COWES—La barque IRAD FERRY, capt Chase, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 janv L. H. GALE, 95, Commune

POUR LE HAVRE—Le beau navire de première classe, [illegible], capt Robbins, a la plus grande partie de son chargement de coton engagé, partira sous peu. Pour le fret, [illegible] s'adresser au capitaine à bord ou à T. & S. F. TOBY & BOGERT.

POUR BORDEAUX—La barque de première classe CUBA, capt [illegible], partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour un léger fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 95, Commune.

POUR MARSEILLE—Le brick américain WAKULLA, capt. Johnson, du port de 2,500 barils, recevra à présent son chargement. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. W. STANTON, Encoignure Magasin et Lafayette

POUR VERA CRUZ—La goélette CREOLE, capitaine Place, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & [illegible], No. 74, Vieille Levée
14 janv

POUR LAGUNA—Passage seulement—La goélette UNITED, capt Ingraham, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER, 47 Commune
14 jan

POUR LA HAVANE—Le brick TOWER, capt Wilson, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER, 47, Commune.

POUR ST. YAGO DE CUBA—La goélette fine voilière CASSIUS, capitaine [illegible], a besoin de [illegible] pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à
23 jan BAILEY & BAXTER, 47 Commune

$10 DE RECOMPENSE.
Seront donnés à celui qui arrêtera la griffonne SYLPHIDE, âgée d'environ 36 ans, [illegible] parlant l'anglais, l'espagnol et le français, [illegible]
23 janv J. F. REYNAUD, 16, Bienville.

PIERRES à paver—100 tonneaux à bord du brick Wakulla, à Lafayette, à vendre par J. W. STANTON, Encoig. Magasins et Lafayette

GRAISSE—164 barils Graisse, en débarquement du steamboat Chieftain, à vendre par
24 janv GEO. GREEN & BROTH, 81, Gravier

AMANDES à coque douce, à vendre par
24 jan MANUEL BLASCO, 26, Commune

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par
24 jan MANUEL BLASCO, 26, Commune

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet, à vendre par MANUEL BLASCO,
24 jan 26, Commune

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par
24 jan MANUEL BLASCO, 26, Commune

GENIEVRE de Hollande, à vendre par
24 janv MANUEL BLASCO, 26 Commune

EAU-DE-VIE de champagne, à vendre par
24 janv MANUEL BLASCO, 26 Commune

GARANCE—8 barriques hollandaise, à vendre en débarquement du navire Louisa par
21 jan ROBERTS & HALL, 75, Magasins

CLOUS de [illegible]—15 barillets et 1/2 do en débarquement du navire Louisa, à vendre par
21 jan ROBERTS & HALL, 75 Magasins

EPICES—Piment, poivre, gingembre, muscade &c. à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins 24 jan

VINS—Cognac, marque Cogswell Madère [illegible] blanc française, Sherry &c. à vendre par
24 jan ROBERTS & HALL, 75 Magasins

BIERE—25 barils à vendre par
24 jan ROBERTS & HALL, 75, Magasins

TABAC manufacturé de Saunders et Leftwich, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 24 jan

GRAISSE—1000 barillets et 500 barils, à vendre par
24 janv HEWITT, HERAN & Co, 64, Camp

FARINE—1000 barils à vendre par
24 janv HEWITT, HERAN & Co, 64, Camp

PORC—500 barils mess et prime, à vendre par
24 janv HEWITT, HERAN & Co, 64, Camp

FICELLE d'emballage—60 balles, à vendre par
24 janv HEWITT, HERAN & Co 64, Camp

CIDRE un petit lot à vendre par
24 janv HEWITT, HERAN & Co, 64, Camp

SACS en Paille—3000 en débarquement du navire Louisa, à vendre par
24 janv WOOD & SIMMONS, 30 Magasins

THE—1000 caisses assorties, à vendre par
24 janv WOOD & SIMMONS, 30 Magasins

CLOUS—500 barillets du Phénix, en magasin et à vendre par
24 janv WOOD & SIMMONS, 30 Magasins

CAFE—3000 sacs de Rio, de la Havane et Laguayra, à vendre par
24 janv WOOD & SIMMONS, 30 Magasins

FIGUES de Smyrne, qualité supérieure, à vendre par
24 janv J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane

CONFITURES de la Havane—30 caisses récemment reçues et à vendre par J. E. LOREILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

FRUITS en jus—de J. Colin, à vendre par
24 janv J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane

AMANDES—nouvelle récolte, à coques tendres, à vendre par J. E. LOREILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

VERMICELLE et Macaroni—par caisses de 20 livres, à vendre par J. E. LOREILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

BUCKWHEAT—qualité supérieure, par barillets de 12 et 26 livres, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane

FARINE—500 barils de Cincinnati, en bon ordre à bord d'un chaland, [illegible] à vendre par
24 janv SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 36, Poydras.

WHISKEY—200 barils vieux whiskey Bourbon, à vendre par
24 janv SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 36, Poydras

PORC—2,000 livres, 40 barils porc mess, 5 do prime à bord d'un chaland, à vendre par
24 janv SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 36, Poydras.

PORC—100 barils mess, de M. O. et 50 do. prime, à vendre par
24 janv SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 36, Poydras.

SCEAUX—66 douzaines sceaux peints, à vendre en débarquement du navire Glasgow, par
24 janv HARROD & DARLING 40 Commune

HUILE de Baleine—60 barriques supérieure d'hiver, 80 barils [illegible] à vendre en débarquement par
24 janv HARROD & DARLING, 40 Commune

VENTES DE CE JOUR:

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu aujourd'hui mercredi 25 du courant à 10 heures à son magasin d'encan, rue des Magasins, No. 61, 185 caisses bottes et brodequins, et souliers de dames, 10 balles couvertures épaisses, et 65 caisses et balles marchandises sèches.
Des catalogues seront prêts ce matin de bonne heure.
25 janv

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu aujourd'hui à 10 heures, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No. 113,
Un assortiment de Marchandises sèches, Chapeaux, Souliers et Habillemens confectionnés.
Aussi:
Blanc de Baleine, Sucre, Vins en caisses, Savon, et 150 caisses Bordeaux en caisses et demi caisses.
25 janv—1

Lots de terre de valeur, sans réserve.
PAR J. A. BEARD & Co.
75, rue des Magasins.
IL sera vendu à l'encan, mercredi 25 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks:
Deux lots convenables pour bâtir, dans la rue Julia.
Un lot de terre dans la rue Constance, avec une construction mouvante en planches qui existe dessus.
Trois beaux lots pour bâtir dans la rue St. André, près la demeure de M. Buckner.
Un lot de terre avec une bonne construction en planches dans la rue Hercules.
Deux beaux lots propres à bâtir, très bien situés dans le faubourg Lavaudais.
Trois lots de terre avec les bâtisses qui existent dessus, situés dans les rues Batture et Levée, faubourg Livaudais.
Pour les plans, description et conditions, s'adresser au bureau de l'encanteur.
24 janv—2

PAR J. S. BLACK
IL sera vendu mercredi, 25 du courant, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 20,
[illegible] caisses Cotonnade française, pour clore un compte.

Vente, par colis de marchandises étrangères et du Pays.
PAR VINCENT & DE FERIET.
116, rue de Chartres.
IL sera vendu jeudi prochain, 26 du courant, à dix heures,
DEUX CENTS COLIS
marchandises de saison fraîchement importées, se composant d'un très bel assortiment d'articles de saison, qui mérite l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne.
Des catalogues et des échantillons seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 24 janv

VENTES A L'ENCAN.

Raisins secs de Malaga (sans réserve)
PAR J. LEVY.
IL sera vendu, jeudi 26 du courant, à 10 heures et demie, sur la Levée, vis-à-vis la rue Jefferson:
4 500 caisses Raisins secs M. R., marque Kraisler
25 janv

PAR R. B. SYKES.
Compagnie de verrerie de Boston et Sandwich.
IL sera vendu, jeudi 26 du courant, à midi, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 61,
40 caisses verres pour Cheminées,
9 do burettes,
36 do burettes taillées pour huilier,
[illegible] douzaines lampes,
7 do huiliers [illegible],
1 1/2 do burettes pour huile,
Le tout provenant de la Compagnie de Boston et de Sandwich.
Conditions comptant, vente positive. 25 janv

Instruments de Physique
PAR VINCENT & DE FERIET,
Vente pour cause de départ.
IL sera vendu vendredi 27 janvier 1843, à midi, au magasin rue de Chartres, No. 116, entre St. Louis et Conti,
Deux beaux tours avec une quantité d'outils, machines électriques, appareils galvaniques, et électro magnétiques, pompes pneumatiques et divers autres instruments de physique.
Jeux d'adresse, tels que: polygone, arquebuse, &c. [illegible] 25 janv

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente positive et sans réserve.
VENDREDI prochain, 27 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée en face de la rue de l'Hôpital, et en débarquement du Vaillant, de Bordeaux, 300 barriques vin de Bordeaux, de différents crus et qualités.
80 barils vin blanc,
200 paniers Champagne, qualité supérieure,
12 caisses saucissons de Lyon, frais.
Conditions à la vente. 26 jan

Frederick Frey et F. W. [illegible] vs. leurs créanciers et les créanciers de Fred. Frey & Co.
PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu mercredi, 1er. février 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 23 décembre 1842, et sous la direction du syndic, les propriétés suivantes, appartenant à la faillite de F. Frey & co, et par eux abandonnées à leurs créanciers, savoir:
Un lot de terre situé dans le bayou St. John, se composant de 2 arpens de face audit bayou, un arpent ayant une profondeur de 14 arpents, et l'autre ayant une profondeur de 16 1/2 arpens, plus ou moins, et étant contigus. Le dit terrain est borné d'un côté par le terrain de la propriété de [illegible] Michel, et de l'autre par celle de F. Frey, [illegible].
Aussi—144 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, [illegible].
Conditions comptant; mais l'acquéreur a la faculté de [illegible] billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur la propriété.
Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jules Mossy, notaire public.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1843.
UNE élection des Directeurs de cette institution, par ses actionnaires, aura lieu à la Maison de Banque, le lundi 6 février prochain, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M.
FRED. FREY, Caissier

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843.
L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette Compagnie pour l'élection des Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au bureau, No. 43, rue du Camp, lundi 6 février prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.
14 janv CH. BRIGGS, Secrétaire

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS
Nouvelle Orléans, 16 janvier 1843.
L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année 1843, aura lieu au Bureau de la Compagnie, [illegible] Carondelet, lundi 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
17 janv. G. LEGENDRE, Secrétaire

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle-Orléans, le 27 Déc. 1842.
AVIS est par le présent donné qu'une élection des directeurs pour la compagnie du Rail road de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, aura lieu lundi 6 février prochain, au bureau de la Banque, rue du Canal, entre 10 heures A. M. et 1 heure P. M. Par ordre,
28 dec JOHN NICHOLSON, Caissier

ASSURANCE DE MARINE.
COMPAGNIE DE SAUVETAGE MUTUEL, DE NEW-YORK.
Zebedee Cook Jr. Président—A. [illegible], vice-président, J. B. Collins, Secrétaire.
Avec un capital de plus de
350,000 PIASTRES.
☞Tout ce capital investi en bons et hypothèques dans cette ville.
LE système adopté par cette compagnie est de diviser [illegible]
Sur les rivières, do [illegible]
THOMAS A. ADAMS, No. 49, rue de la Commune.
Références:—Wm. G. Hewes, S. & J. P. Whitney, Harrod, Darling & Co. Wood & Simmons, Whitney & Burnham. 27 dec—☞

LE capitaine C. Laurent, dernièrement arrivé de France, et ayant quitté le commandement du steamer Clipper, profite de cette occasion pour remercier bien sincèrement ses nombreux amis et connaissances du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour, et les informe qu'il va former, avec M. G. Gaschet de Lisle, une maison de commission [illegible].
C. LAURENT & GASCHET DE LISLE
21 dec—☞—10, Nouvelle Levée, entre Bienville et Conti

AGRICULTURA.
UN fermier, élève de l'école spéciale d'agriculture de Grignon (proche Paris) offre ses services [illegible]. Depuis son séjour à la Louisiane il a exercé les fonctions de gérant en second sur une habitation de premier ordre.
Références: MM. L. Millaudon, St. Martin, Benjamin
S'adresser à M. EMILE [illegible],
20 janv—11 [illegible] rue St Pierre

INSTRUCTION
UN Professeur, Bachelier ès-lettres, ayant exercé en ville et à la côte, offre de se livrer à l'éducation d'une ou plusieurs familles sur une habitation.
On présentera les meilleures références.
S'adresser à M. FOURNIER,
20 janv—11 [illegible] rue Toulouse

AVIS.—Le terme fixé par les consignés pour la durée de leur société de commerce étant expiré depuis un an, et ces messieurs se décidant à liquider, prient les personnes à qui ils doivent, [illegible] les comptes seront [illegible] en cour.
Ils ont en magasin:
700 paniers Huile première qualité, Bte. 24 onces
24 boucauts Ficelle assortie
500 caisses Vin Muscat Frontignan.
300 do. Salaisons assorties.
200 do. Fleur d'oranger.
200 do. Vin blanc en bouteille et demi-bouteille, première qualité.
50 do. de 24 livres, Sardines à l'huile.
20 do. Pruneaux, de 24 paniers chaque
100 do. Vermicelle et Macaroni.
50 barils Plomb à gibier.
40 do. Porc.
[illegible] do. Vin blanc première qualité.
70 do. Vinaigre de Bordeaux.
80 barriques Vin de Bordeaux.
150 caisses Vin rouge de Bordeaux.
8 pipes Eau-de-Vie.
[illegible] Bouchons.
Gin, Brandy, Huile à lampe, Graisse, Cordages [illegible], Thé, Café, Sucre de la Havane et du Pays, Absinthe, Anisette, Madère, Papier, Tabac, Chandelles de Baleine, Chandelles de suif, et un assortiment complet de Groceries qui se vendront aux prix les plus bas.
P. ROY & MICHEL,
10 janv—1 m 16, rue St. Philippe

EN magasin et à vendre par le consigné:
200 barriques Vin rouge St. Julien, [illegible] et Haut Brion;
60 demi barriques do de Haut [illegible];
50 do. blanc Barsac et Sauterne;
300 caisses Vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Chateau Margaux, Lafitte et la Mission;
200 do blanc Sauternes.
50 do Muscat de Frontignan;
200 do Liqueurs assorties;
4 pipes et 20 quarts de pipes vieux Cognac, [illegible] et de preuve;
100 paniers Anisette fine et surfine;
10 tierçons Vinaigre;
80 caisses Eau de fleur d'oranger;
15 do Curaçao;
10 do Marasquin;
50 do Savon blanc pâle de Marseille;
5000 boîtes Sardines en boîtes et demi boîtes;
500 do Truffes du Périgord,
400 do Petits Pois,
[illegible] do Bouchons en sac de 400 [illegible]
[illegible] do bouchons pointus,
100 caisses Salaisons assorties,
4 balles Amandes à la dame,
2 jarres fruits cristallisés;
20 paniers Bouteilles vides.
21 jan AUG. MOLIER(?), [illegible] rue St. Louis

BUREAU DE LA PRESSE [illegible],
Nlle. Orléans, 17 janvier 1843.
CET établissement continue à presser les cotons à cinquante cents par balle sans escompte, comme par le passé.
Par ordre de la Direction.
19 janv D. F. [illegible], Secrétaire

FOIN—274 balles en magasin, à vendre par
14 janv J. H. ABSHRIDGE, 97, Camp